



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 31 août 2026



LA FGAAC-CFDT A DÉPOSÉ UNE DEMANDE D'AUDIENCE AUPRÈS DU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ GROUPE :

En cette période de rentrée, la FGAAC-CFDT a adressé une demande d'audience au Directeur Sécurité Sûreté Défense et Mémoire du Groupe SNCF dans le but d'aborder plusieurs sujets :

→ la poursuite des actions menées par l'Etat et la Direction de la SNCF pour supprimer et sécuriser les passages à niveaux ;

→ l'impact sur le réseau des épisodes de fortes chaleurs et des violents orages qui sont survenus depuis le mois de mai 2026 et leurs effets notamment sur les ouvrages en terre ;

→ les évolutions imposées par l'Union Européenne concernant les formulaires d'ordre et leurs impacts sur les gestes métiers et la formation des conducteurs ;

→ la parution du décret n° 2026-629 du 10 juillet 2026 modifiant le décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 relatif à la formation SECUFER (Sécurité Ferroviaire). ☺☺☺

CETTE AUDIENCE DE LA FGAAC-CFDT EST DANS LE PROLONGEMENT DE DIFFÉRENTES ACTIONS MENÉES DEPUIS PLUSIEURS MOIS !

SÉCURISATION DES PN ET DU RÉSEAU, NOUVEAUX FORMULAIRES, SECUFER : LA FGAAC-CFDT POURSUIT SES ACTIONS MÉTIER ET SÉCURITÉ !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



LA FGAAC-CFDT SOUHAITE ABORDER AVEC LE DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ DU GROUPE PLUSIEURS SUJETS IMPORTANTS POUR LES CONDUCTEURS :

Cette audience de la FGAAC-CFDT se situe dans la continuité directe de ses actions menées en faveur de la sécurisation du réseau ferroviaire et de ses différentes composantes, notamment les passages à niveaux ou les ouvrages en terre.

La FGAAC-CFDT souhaite également aborder avec la Direction de la Sécurité, les évolutions imposées par l'Union Européenne sur les formulaires d'ordre et les modifications importantes qui viennent d'être apportées au dispositif SECUFER, suite à la parution du décret du 10 juillet 2026.

En savoir



RETROUVEZ LA DEMANDE
D'AUDIENCE FGAAC-CFDT



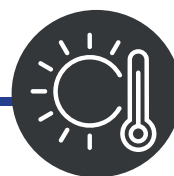
SÉCURISATION DES PASSAGES À NIVEAUX :

- ➔ Le 9 avril, la FGAAC-CFDT a interpellé par courrier le Ministre des Transports pour demander l'accélération des plans de suppression ou de sécurisation des PN par des aménagements appropriés.
- ➔ Le Ministre des Transports a répondu à ce courrier le 10 août et détaille différentes mesures et actions menées par l'Etat.



ÉVOLUTION DES FORMULAIRES D'ORDRE :

- ➔ L'entrée en vigueur le 8 juin 2025 de l'OP542 a conduit à la refonte de tous les formulaires au format d'instructions européennes.
- ➔ L'Agence Ferroviaire Européenne demande à SNCF Réseau de poursuivre ces évolutions en remplaçant 11 instructions nationales par des instructions européennes à partir de 2027.
- ➔ Ces évolutions vont venir fortement impacter les gestes métiers des conducteurs.



SÉCURISATION DES OUVRAGES EN TERRE :

- ➔ Les épisodes de fortes chaleurs, que nous avons connu ces derniers mois sont inédits par leur durée et leur intensité. Ils ont également été accompagnés de violents orages.
- ➔ Ces événements climatiques affectent le réseau et la FGAAC-CFDT demande que les risques concernant notamment les ouvrages en terre, comme les talus, soient réévalués.



PARUTION DU DÉCRET EN LIEN AVEC SECUFER :

- ➔ La formation SECUFER (Sécurité Ferroviaire) est imposée par le décret n° 2017-694 du 2 mai 2017. Elle a pour but de prévenir les risques ferroviaires et électriques pour les agents travaillant à proximité des voies ferrées.
- ➔ Le décret du 10 juillet 2026 va modifier le décret de 2017 à partir du 1^{er} janvier 2028. La branche ferroviaire va également lancer la création d'une certification SECUFER.